

Liberté Égalité Fraternité

Direction départementale des territoires

Cergy, le 7/01/2025

Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable

Affaire suivie par : Lan Anh LE NGOC Pôle Aménagement Opérationnel (PAO) Tél. : 01 34 25 24 17 / 07 88 84 32 21

Mél.: lan-anh.le-ngoc@val-doise.gouv.fr

Lettre recommandée avec A.R.: 1A 215 307 5583 3

Le directeur départemental des territoires

à

Monsieur le maire de Bernes-sur-Oise Place de la Mairie 95340 Bernes-sur-Oise

Objet : Déclaration d'utilité publique (DUP) emportant mise en compatibilité du PLU de Bernes-sur-Oise et enquête parcellaire conjointe pour le projet d'établissement pénitentiaire Nord-Francilien

P.J: une copie du rapport d'enquête et des conclusions. dossier de mise en compatibilité du PLU modifié procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées

L'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP), à la mise en compatibilité du PLU et l'enquête parcellaire conjointe relatives au projet de construction d'un établissement pénitentiaire Nord-Francilien à Bernes-sur-Oise s'est déroulée du 7 octobre 2024 au 8 novembre 2024. La commissaire-enquêtrice m'a transmis son rapport et ses conclusions, joints à ce courrier, dans lesquels elle émet un avis **favorable** avec des recommandations.

Conformément à l'article R.123-21 du code de l'environnement ainsi qu'à l'article 16 de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête, je vous demande de bien vouloir mettre ces documents (rapport, conclusions motivées et avis de la commissaire-enquêtrice) à disposition du public pendant une durée d'un an, à compter de la clôture de l'enquête publique.

Par ailleurs, le dossier de mise en compatibilité du PLU a été modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des résultats de l'enquête. Ces modifications permettent d'une part de préciser que l'objectif de 3100 habitants s'entend sans la population de l'établissement pénitentiaire et d'autre part d'autoriser les trois régimes d'ICPE dans le sous-secteur Nb1, certaines activités du centre pénitentiaire étant susceptibles de relever des rubriques de la nomenclature ICPE.

Je vous prie de bien vouloir soumettre pour avis à votre conseil municipal le dossier de mise en compatibilité du PLU en pièce jointe en application de l'article R.153-14 du code de l'urbanisme. En l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la présente saisine, l'avis sera réputé favorable. Vous voudrez bien m'adresser, en retour, cette délibération à laquelle sera annexé l'exemplaire du dossier de mise en compatibilité, joint à cette notification.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le directeur départemental des territoires

L'Adjoint au Directeur Départemental des Territoires

Albert DUDON